

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres votants qui ont pris part à la délibération : Présents : 07 / Procurations : 1

Date de la convocation et de l'affichage : le 03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept septembre, à seize heures, le C.C.A.S (Centre Communal d'Actions Sociales) de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre PHILIS, Président.

Présents :

Président : M. PHILIS

Membres Elues : Mme CUELLAR, Mme BASTARD

Membres Extérieurs : M. BECET, M. DECHANCE, Mme ODIN CAROFF, Mme GORSSE

Excusées : Mme CURABET, Mme GAUZY, Mme BANCHAREL, Mme BERTHET

Procuration : Mme BANCHAREL a donné procuration à Mme CUELLAR

Secrétaire de séance : Marine BELLENGE

Monsieur le Président salue l'assemblée et procède aux présentations des nouveaux membres du CCAS.

Madame GROVEL prend la parole pour présenter son association, accompagnée de Madame JEANDENAW, pour les personnes vulnérables avec une visite de leurs parts.

Monsieur le Président cède ensuite la parole à Madame CUELLAR, 2^{ème} adjointe au Maire.

Madame CUELLAR informe qu'elle a fait un questionnaire pour les personnes vulnérables de plus de 65ans dans la commune de VIEILLE-BRIOUDE avec une liste des personnes concernées.

Monsieur le Président questionne Madame GROVEL pour son entrée au Centre Communal d'Actions Sociales. Il fait part au CCAS qu'il faudra faire une délibération au Conseil Municipal pour augmenter le nombre d'administrateur et y faire rentrer Madame GROVEL. Madame GROVEL demande simplement de pouvoir participer aux réunions du CCAS à titre d'invitée. Monsieur le Président décide d'accorder ce titre d'invité et abandonne la délibération au Conseil Municipal.

Ordre du jour :

Monsieur le Président présente l'ordre du jour :

- Nomination de Rachel CUELLAR au Conseil d'Administration d'ALIS TRAIT D'UNION
- Organisation du repas du CCAS du 08/11/2026
- Questions diverses

1. Nomination de Rachel CUELLAR

Mme CUELLAR prend la parole pour présenter l'association ALIS TRAIT D'UNION. Elle fait part que cette association travaille avec les femmes ayant subis des violences ainsi qu'avec les sans-abris, et informe l'assemblée délibérante que l'association ALIS TRAIT D'UNION sollicite la commune pour la désignation des représentants.

Monsieur le Président prend la parole et informe les membres du CCAS que Madame CUELLAR s'est proposée à ce titre et qu'il faut l'officialiser.

Monsieur le Président procède au vote.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le CCAS approuve la désignation ci-dessus.

2. Choix du traiteur du CCAS

Monsieur le Président rappelle que le repas réunit les personnes de plus de 65ans, soit un total d'environ 326 personnes invitées et fait part des chiffres des années précédentes.

	2024	2025
Nombre de présents	87 personnes	91 personnes
Prix du repas	30euro/pers 2958 euros au total	32euro/pers 2688 euros au total

Madame CUELLAR évoque les trois devis reçus :

- Saveur du Monde
- Chez Paul et Nanard : Maison Alliac
- Leo Braserio

Madame CUELLAR parle des prix à l'assemblée, soit 35 euros chez Saveur du monde, 40 euros Chez Paul et Nanard, et 42 euros chez Leo Braserio.

Les membres du CCAS débattent sur le devis à choisir, en expliquant qu'une personne de la ComCom aurait été un souhait apprécié.

Après concertation, le traiteur retenu est :

➔ **Saveur du Monde avec le menu à 35 euros/personnes :**

- Kir Bilou
- Bouchée de fruits de mer
- Sot l'y laisse de dinde aux morilles gratin et millefeuilles de légume
- Ronde des fromages d'Auvergne
- Palet gourmand crème anglaise
- Café
- Eau plate et pétillante
- 1 bouteille de vin 75cl Bordeaux pour 6 personnes
- Nappage
- Vaisselle
- Service en salle

Une demande de modification de l'entrée et un rajout de bouteilles de rosé sera émis au traiteur.

Madame ODIN CAROFF demande le prix pour les accompagnants de -65ans.

Madame CUELLAR confirme que le prix restera à 20euros comme les années précédentes pour les accompagnateurs de -65ans et que la municipalité prendra en charge le reste du repas, soit ici 15euros.

3. Choix de l'animation :

Monsieur le Président rappelle les frais engager pour l'animation des années précédentes.

	2024	2025
Nombre de présents	87 personnes	91 personnes
Animation	350 euros	400 euros

Madame CUELLAR évoque les deux devis reçus :

- POUMARAT David DAVEE DJ
- RODRIGUEZ PHILIPPE DJPhil

Madame CUELLAR parle des prix à l'assemblée, soit 550 euros chez DAVEE DJ et 500 euros chez DJPhil.

Les membres du CCAS débattent sur le devis à choisir, en expliquant qu'une personne de la ComCom aurait été un souhait apprécié.

Madame BASTARD suggère Monsieur GADREAU ADKP, l'animateur du repas du CASS de 2025.

Madame CUELLAR doit prendre contact avec lui pour voir s'il est disponible à la date du 8 novembre 2026.

➔ **Le choix de l'animateur n'a pas été voté. Se sera ADKP en premier s'il est disponible, sinon le CCAS se tournera vers DAVEE DJ en second choix.**

Madame CUELLAR évoque que les invitations pour le repas vont être préparées courant de semaine prochaine et que les membres du CCAS seront sollicités pour la distribution, elle précise également qu'il faudra une réponse des invités quinze jours avant la date du repas.

4. Questions diverses :

Concernant le repas du CCAS :

Madame GROVEL demande si, dans les invitations, il est inscrit une case « aller chercher les personnes ». Elle se propose au ramassage des personnes qui seront concernés.

Monsieur le Président annonce que les élus s'en chargeront.

Madame ODIN CAROFF évoque son expérience sur l'ancienne commune dont elle faisait partie. Elle soumet l'idée d'offrir un cadeau à la dame et au monsieur les plus âgés.

Les membres du CCAS statuent sur un bouquet de fleurs pour la dame la plus âgée et sur un panier garni composé d'une bouteille de limonade et de produits locaux pour le monsieur le plus âgé.

Madame BASTARD demande si le périscolaire participe à la décoration de ce repas. Madame CUELLAR répond que les enfants participent à la décoration du menu de part leurs dessins. Madame BASTARD interroge sur de la décoration supplémentaire par leurs soins, comme des vases avec des fleurs, des bougies et autres. Madame CUELLAR va consulter les dames qui s'occupent du périscolaire pour voir ce qu'il est possible de faire.

Les membres du CCAS questionne sur l'heure de commencement de cette journée du 8 novembre, il est fixé un début vers 11h30, avec une installation libre des invités.

Madame CUELLAR précise également qu'une boîte de chocolat est offerte aux personnes de +80ans, achetée à la boulangerie, où il y sera mis un dessin des enfants dans chaque boîte. Les élus du CCAS les distribueront à chaque personne concernée pour prévenir de l'isolement et permettre un échange avec les aînés.

Les échanges s'articulent ensuite sur la vie de la commune tout au long de l'année :

Madame ODIN CAROFF est force de proposition. Elle évoque la Saint Valentin en mettant à l'honneur le plus vieux couple. Également, elle parle de cadeau de naissance pour les enfants nés dans la commune, d'une boum pour les enfants, d'une boum pour les adolescents.

Madame BASTARD évoque ensuite Halloween avec une relation entre l'APE et le CCAS. Madame CUELLAR rappelle que le CCAS englobe aussi les jeunes et qu'une participation du CCAS est la bienvenue. Il est décidé que le CCAS prendra en charge la location d'un Photobooth pour la soirée d'Halloween. L'APE s'occupera de la chasse aux bonbons et de la boum. Il est décidé qu'il faut limiter l'âge : jusqu'au CM2.

Madame ODIN CAROFF propose que les personnes ayant encore des bonbons chez elles après la chasse et qui voudraient en faire don puissent les ramener à la boum des enfants.

La proposition est acceptée.

M. DECHANCE aborde le sujet du club du troisième âge, conjointe à la paroisse et à sa journée de regroupement. Il est alors suggéré de regrouper plus souvent les personnes âgées car elles souffrent de l'isolement, et d'aller chercher les personnes à mobilité réduite pour qu'elles puissent participer davantage à ces journées de regroupement.

Les questions sur d'autres journées de regroupement de personnes âgées, mais également des journées parents/enfants, restent en suspens.

Madame ODIN CAROFF demande si une fête des voisins est organisée dans la commune. Monsieur le Président évoque que celle-ci se fait par quartier. Madame ODIN CAROFF suggère de faire de la publicité, via des flyers ou site internet, avec possibilité d'une aide de la part de la mairie ou du CCAS. Monsieur le Président propose de faire un article dans le bulletin de fin d'année pour évoquer la fête des voisins fin mai 2027. Il suggère que les personnes doivent prendre l'initiative pour relancer cela, que ça doit rester neutre.